

PROCÉDURE EN CAS D'ATTAQUE SUR DU BÉTAIL

Depuis quelques années, la présence du loup est de plus en plus marquée dans l'arc jurassien. Au vu de la dynamique actuelle, le passage régulier, dans notre région, d'individus en recherche de territoire est très probable.

Dans ce contexte, le Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), en charge des expertises, souhaite rappeler le bon comportement à adopter en cas de découverte d'un animal de rente mort.

1. Prendre contact immédiatement avec le garde-faune

Le service de piquet du SFFN (032 889 67 80) vous met en lien 7 jours sur 7 et 24h sur 24 avec un garde-faune. Pour que le diagnostic puisse être établi correctement, il est primordial que le cadavre soit le plus frais possible. Une consommation trop avancée rendra très difficile voire impossible la recherche de preuves, ce d'autant plus que d'autres prédateurs ou charognards auront eu accès au cadavre.

2. Ne pas toucher l'animal ni le déplacer, éviter de piétiner les abords

Lors de l'examen, il est possible que le garde-faune doive effectuer des prélèvements pour une analyse ADN. Le garde-faune examine également les abords, en y recherchant empreintes, poils et autres indices. L'observation de l'environnement de l'attaque permet aussi de se faire une idée de la stratégie de mise à mort, propre à chaque espèce.

Si l'animal a été déplacé, les résultats de l'enquête sont très rarement concluants.

3. Éviter le dérangement juste après la prédation

Les grands prédateurs reviennent souvent sur leurs proies durant quelques jours. Selon les cas, le garde-faune placera un piège-photo pour tenter d'identifier l'animal responsable de la mise à mort. Pour que le prédateur revienne, il est important qu'il puisse bénéficier de la plus grande tranquillité possible. Il faut donc éviter de s'approcher de la proie et si possible garder les chiens à l'intérieur.

4. Avertir également le garde-faune lorsqu'un animal de rente est blessé

Des expertises et prises d'échantillons peuvent également être réalisées sur des animaux blessés. Une fois le vétérinaire informé, veuillez donc contacter le garde-faune sans délai.